



**DOCUMENT DE PROJET**  
**TUNISIE**

**Intitulé du projet :** Prévenir l'extrémisme violent en Tunisie à travers des approches de développement basées sur les droits de l'homme

**Numéro de projet :** 00099940

**Partenaire de réalisation :** Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

**Date de démarrage :** 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Date d'achèvement :** 31 août 2020

**Date de réunion du CAP :** A déterminer

**Description succincte**

La Tunisie, comme dans d'autres pays dans le monde, est confrontée à une menace permanente d'extrémisme violent qui compromet la sécurité publique et affecte le processus politique ainsi que le processus général de relance économique.

L'impact attendu du projet est contribuer à renforcer la résilience de l'Etat et de la société tunisienne à l'extrémisme violent en rendant plus efficaces les efforts en matière de PEV à travers le développement et la mise en œuvre de politiques publiques gouvernementales contribuant à la PEV dans le respect des droits de l'homme élaborées et mises en œuvre de façon concertée et informée avec une implication directe de la société civile et des acteurs locaux.

Afin d'appuyer les actions nationales contre cette menace, le projet se concentre sur deux domaines : l'appui institutionnel pour l'établissement de mécanismes efficaces à l'échelle de l'ensemble du gouvernement pour la prévention de l'extrémisme violent en Tunisie (*whole-of-government*) ; et le renforcement de l'implication de la société civile et des acteurs locaux pour favoriser une approche globale de la société pour la prévention de l'extrémisme violent (*whole-of-society*).

Pour la réalisation de ses objectifs, le projet appuie des mécanismes inclusifs et responsables qui rassemblent différents acteurs et qui permettent d'agir de façon concertée et basée sur des évidences tout en favorisant l'ancrage des principes des droits de l'homme dans la prévention de l'extrémisme violent.

<b>Effet UNDAF/CPD :</b> Effet 1 de l'Axe Gouvernance : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre  <b>Produits indicatifs avec marqueur genre :</b>	<b>Total des ressources nécessaires :</b>	<b>2 692 500 USD</b>	
	<b>Total des ressources allouées :</b>	<b>PNUD :</b>	200 000 USD
		<b>Suisse :</b>	1 687 500 USD
	<b>A financer :</b>	<b>805 000 USD</b>	

Approuvé par:

Ministère des affaires étrangères	PNUD	Commission nationale de lutte contre le terrorisme
Nom :	Nom :	Nom :
Date :	Date :	Date :

---

## ACRONYMES

CAP	Comité d'approbation des projets
CNLCT	Commission nationale de lutte contre le terrorisme
CPAP	Plan d'action du Programme de Pays du PNUD en Tunisie
CTITF	Equipe spéciale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme
DCAF	Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève
DECT	Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme
EPNU	Equipe-Pays des Nations Unies en Tunisie
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
ODD	Objectif de développement durable
OGC	Centre de gouvernance du PNUD à Oslo – <i>Oslo Governance Center</i>
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PEV	Prévention de l'extrémisme violent
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SNLCT	Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme
UNCCT	Centre des Nations Unies de lutte contre le terrorisme
UNDAF	Plan cadre d'aide au développement du système des Nations Unies en Tunisie
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

---

## I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

La Tunisie est confrontée à une menace permanente d'extrémisme violent, qui compromet la sécurité publique et affecte le processus général de relance économique et le processus politique. Le pays a fait face à un certain nombre d'attaques terroristes ces dernières années, ce qui a permis d'adopter des approches de sécurité plus robustes pour aborder le phénomène. À l'extérieur du pays, les tunisiens semblent avoir participé, de manière disproportionnée, aux rangs de combattants étrangers faisant partie de groupes extrémistes violents transnationaux, présents dans des zones conflictuelles, telles que la Syrie, l'Irak et la Libye, notamment l'organisation de l'Etat Islamique, mais aussi d'autres groupes, et ces derniers peuvent constituer une menace à leur retour en Tunisie.

Les motivations pour ces actions et pour l'adoption par certains tunisiens d'attitudes extrémistes sont complexes. Elles comprennent des problèmes structurels tels que le manque d'opportunités socio-économiques, la marginalisation et les inégalités géographiques ainsi que les expériences individuelles et l'influence des réseaux sociaux.

La complexité du phénomène est illustrée par l'absence d'une définition globalement acceptée sur l'extrémisme violent. Dans l'attente d'une définition adoptée par les institutions tunisiennes que le projet contribuera à développer, il est proposé d'adopter provisoirement au début la définition suivante qui figure dans la revue documentaire que l'EPNU en Tunisie est en train de finaliser sur la thématique :

**« L'activité d'individus et de groupes qui prônent ou justifient la violence à des fins économiques, sociales ou politiques et rejettent les valeurs universelles de démocratie, d'état de droit et de droits humains en diffusant un message d'intolérance religieuse, culturelle et sociale.<sup>1</sup> »**

Le Secrétaire Général de l'ONU a indiqué, en 2015, dans le « Plan d'Action pour la Prévention de l'Extrémisme Violent », que les tentatives visant à résoudre le problème de l'extrémisme violent nécessitent une approche globale, englobant non seulement les mesures antiterroristes basées sur la sécurité, mais aussi des mesures préventives systématiques qui répondent directement aux facteurs de l'extrémisme violent.

Augmenter les capacités de résilience de l'Etat et de la société tunisienne à l'extrémisme violent devient ainsi l'objectif primordial et suppose donc de se focaliser sur les activités de prévention à moyen et à long terme même si des réponses sécuritaires immédiates sont nécessaires. Ceci revêt une plus grande importance si, comme indiqué par le PNUD dans son programme régional sur la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en Afrique<sup>2</sup>, on considère que la Tunisie ne constitue pas un épicycle de croissance de l'extrémisme violent mais plutôt un « *spill-over country* » qui souffre de l'enracinement des groupes djihadistes dans la Libye voisine.<sup>3</sup>

Même si, dans l'immédiat, les pouvoirs publics ont principalement eu recours à des mesures de type sécuritaire, un cadre légal et institutionnel, reconnaissant l'importance des mesures préventives à moyen et à long terme, a été récemment mis place.

En effet, la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme (SNLCT), adoptée fin 2016, intègre la prévention parmi ses quatre piliers, soit la protection, l'enquête et l'action. De même pour la Commission nationale de lutte contre le terrorisme (CNLCT), créée en mars 2016, sous l'égide du Premier Ministre en vertu de la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la Lutte contre le Terrorisme et le Blanchiment d'Argent. La CNLCT est appelée à jouer le rôle d'un organe consultatif chargé de la coordination entre les organes gouvernementaux des questions de PEV et de la lutte contre le terrorisme.

A cela il faut ajouter les efforts que certains ministères, certaines organisations non gouvernementales et certains partenaires ont consacrés pour se concentrer sur la « prévention » de l'extrémisme violent. Ceci est

---

<sup>1</sup> Définition qui tient compte d'autres contenues dans des études telles que : « Les femmes, le genre et l'extrémisme violent en Tunisie. Entre défis sécuritaires et justice de genre », ONU Femmes/OXFAM/Samuel Hall, rapport pré-terrain, (Mars 2017), p. 7 ; Jason-Leigh Striegher, « Violent extremism : An examination of a definition dilemma », (Australian Security and Intelligence Conference, 2015) ; Norwegian ministry of justice and public security, « Action plan against Radicalisation and Violent Extremism », (Action plan, 2014); Hanny Megally, « Preventing Violent Extremism by Protecting Rights And Addressing Root Causes », *Global Peace Operations Review*, (9 février 2016), p. 3.

<sup>2</sup> « Preventing and responding to violent extremism in Africa: a development approach », Regional and Multi-Country Project Document, (UNDP, 2016), p. 16.

<sup>3</sup> « Rapport du Secrétaire général sur la menace que représentent, pour la Libye et les pays voisins, y compris au large des côtes libyennes, les combattants terroristes étrangers recrutés par l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également connu sous le nom de Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ou qui rejoignent leurs rangs », S/2016/627, (Conseil national de sécurité, 18 juillet 2016), point 36 et 37. Il convient de rappeler que le nombre de personnes tués au cours d'attaques terroristes sur le sol tunisien est relativement faible, environ 170 depuis le soulèvement populaire de 2010-2011, dont une centaine de membres des forces de sécurité et 59 touristes étrangers. La majorité des décès ont eu lieu en 2015 lors de trois attaques spectaculaires.

par exemple le cas de la campagne « *B'Awledna nahmiw Blédna* » du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance visant à protéger les enfants de l'impact de l'extrémisme, ou la campagne *Ghodwa Khir* du Ministère des affaires religieuses visant à véhiculer les valeurs de l'islam modéré en vue de protéger les jeunes et leurs pensées du terrorisme.

Cependant, ces efforts ont été jusqu'à présent fragmentés. Le rôle de consultation et de coordination de la CNLCT, avec sa composition regroupant 14 ministères et différents experts s'avère ainsi indispensable.

Dans le cadre d'une initiative de l'Equipe-Pays des Nations Unies en Tunisie (EPNU), le PNUD a appuyé un atelier pour la CNLCT et des agences des Nations Unies, en début décembre 2016, pour examiner les besoins de la CNLCT et les possibilités d'appui des Nations Unies.

Plusieurs défis liés à la fois à la capacité organisationnelle de la CNLCT ainsi qu'à son expertise technique dans la PEV ont été identifiés lors de cet atelier.

A cela il faut rajouter le défi de comprendre un phénomène complexe autant par le gouvernement que par d'autres acteurs agissant sur la thématique (société civile, autorités locales) qui entrave la possibilité d'agir de manière adéquate par une programmation efficace.

Cette difficulté est accrue par le fait que les facteurs et les besoins d'intervention pour prévenir l'extrémisme violent peuvent différer d'une région à l'autre ou d'une municipalité à l'autre, qui sont considérés et qui regroupent à la fois comme des facteurs individuels, groupés, communautaires, institutionnels et transnationaux (soit au niveau régional ou mondial). La campagne mondiale et nationale pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs sociétaux qui nourrissent le fléau de l'extrémisme violent a apporté un nouveau paradigme dans les approches d'un phénomène qui était précédemment associé à un programme de sécurité. Les institutions ont aujourd'hui la possibilité de renforcer la coopération avec les acteurs du secteur de développement et de la société civile et de faire un travail de recherche dans l'analyse, la planification et la conception des interventions afin d'appuyer leur mise en œuvre. Cependant, les interventions ont été jusqu'à présent peu coordonnées et souvent basées sur des hypothèses et une analyse du contexte faiblement structurées.

Dans l'attente d'une analyse approfondie et consensuelle des facteurs de l'extrémisme violent en Tunisie, le projet s'intéresse aux causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales suivantes qui entravent l'efficacité des efforts des différents acteurs, notamment le gouvernement, et ce afin de renforcer la résilience de l'Etat et de la société tunisienne à l'extrémisme violent :

- Parmi les **causes immédiates** figurent : l'absence d'une compréhension claire et partagée du phénomène par les différents acteurs, l'existence d'une multitude d'initiatives non coordonnées aux différents niveaux (national, local) par une pluralité d'acteurs (gouvernement, société civile et partenaires de développement) ...
- Parmi les **causes sous-jacentes** figurent : la prolifération d'études et d'analyses ponctuelles sur le phénomène tant au niveau global qu'aux niveaux national et local, le besoin de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs (CNLCT, ministères, parlement, société civile, collectivités locales), le besoin d'une répartition de rôles plus claire parmi ces différents acteurs et de renforcer la volonté/culture de travailler en commun...
- Parmi les **causes fondamentales** figurent : la priorisation de l'approche sécuritaire par l'Etat pour faire face à la menace du terrorisme, les contraintes budgétaires, le besoin de renforcer la confiance entre le Gouvernement, la société civile et la population...

## II. STRATEGIE

L'impact attendu du projet est contribuer à renforcer la résilience de l'Etat et de la société tunisienne à l'extrémisme violent en rendant plus efficaces les efforts en matière de PEV à travers le développement et la mise en œuvre de politiques publiques gouvernementales contribuant à la PEV dans le respect des droits de l'homme élaborées et mises en œuvre de façon concertée et informée avec une implication directe de la société civile et des acteurs locaux.

Pour ce faire, la théorie du changement proposée est articulée autour de deux grands types de changement interconnectés liés à l'analyse causale indiquée dans la section précédente.

### 1. Changements au sein du Gouvernement

Cet axe vise à bien cerner la situation de départ, à augmenter les capacités du Gouvernement à définir l'extrémisme violent en Tunisie ainsi que les priorités pour le prévenir et à rendre ces efforts plus efficaces à travers des actions de communication et sensibilisation. Il est basé sur la notion selon laquelle :

Si le Gouvernement est capable de définir et saisir la problématique de l'extrémisme violent sur la base d'informations objectives et en concertation avec d'autres acteurs (parlement, société civile, acteurs locaux), et si ses capacités en termes de planification stratégique participative intégrant les droits de l'homme et de coordination sont développées, il sera alors en mesure d'établir des priorités claires et pertinentes permettant de prévenir le phénomène de façon efficace.

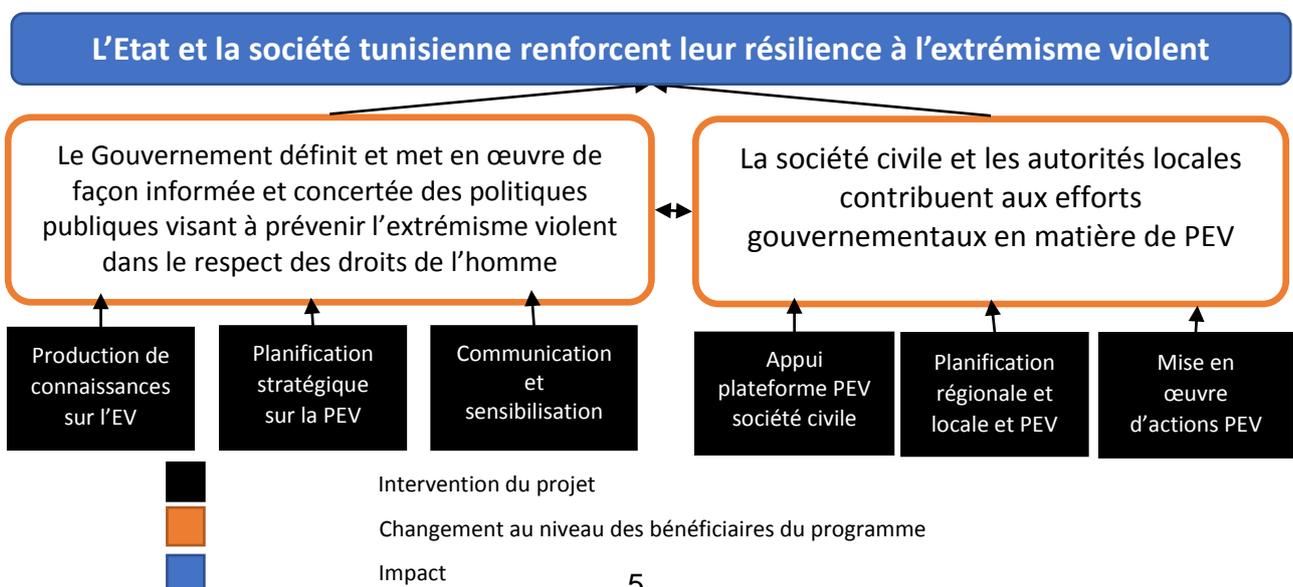
De plus, si le Gouvernement est en mesure de communiquer au public de manière transparente les actions de PEV, notamment à travers les médias, et si ces derniers ont la volonté de le faire et en comprennent les avantages, alors plus de transparence mènera à une plus grande appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent. Si cette appropriation par le public est renforcée, alors, la redevabilité et la responsabilité des institutions nationales seront développées, menant à une augmentation progressive de la confiance du public envers les institutions nationales et en parallèle, une potentielle augmentation de l'efficacité des institutions à répondre aux causes majeures de l'extrémisme violent.

### 2. Changements au sein d'autres acteurs : la société civile et les acteurs locaux

Cet axe vise à mettre en place des approches intégrées à travers lesquelles les causes de l'extrémisme violent sont visées de manière coordonnée tant au niveau national que local. Le point de départ est le développement des capacités d'acteurs permettant de renforcer l'efficacité des efforts menés par le Gouvernement. Il est basé sur la notion suivante :

Si la société civile est plus structurée autour de la thématique de la PEV, ceci lui permettra de renforcer ses capacités de proposition et de participer de façon plus efficace aux efforts de planification nationale. Sa participation dans le processus de planification permettra également à la société civile de mieux participer dans la mise en œuvre et ce à travers des actions de sensibilisation de proximité et le suivi des efforts pour s'assurer, entre autres, qu'elles se font en alignement avec le respect des droits de l'homme. Si la société civile est en mesure de mettre en place ces approches, cela contribuera à l'augmentation de l'efficacité des institutions à répondre aux causes majeures de l'extrémisme violent, ainsi qu'au développement de projets et d'activités au niveau régional et au niveau local.

De plus, si les acteurs locaux sont en mesure de développer et de mettre en œuvre des approches régionales et municipales pour la PEV de façon concertée et participative en alignement avec les approches nationales, alors cela contribuera à la diminution de certains facteurs de vulnérabilités locaux.



## **Mandat du PNUD concernant la prévention de l'extrémisme violent**

Il y a une reconnaissance mondiale de la nécessité d'avoir une approche globale pour aborder l'extrémisme violent, qui examine les efforts visant à remédier aux causes structurelles de l'extrémisme ainsi qu'aux actions fondées sur la sécurité contre la violence et le terrorisme. Cette reconnaissance a été consacrée par le « Plan d'Action du Secrétaire Général de l'ONU de 2015 pour la Prévention de l'Extrémisme Violent », ainsi que par des orientations telles que « Prévenir l'Extrémisme Violent à Travers la Promotion du Développement Inclusif, de la Tolérance et du Respect de la Diversité » du PNUD, en 2016. L'engagement du PNUD dans la PEV est fondé sur des principes conformes aux droits de l'homme et aux politiques et cadres internationaux de l'ONU.

Le PNUD a un mandat pour prévenir l'extrémisme violent, qui tire profit de son expertise et de ses forces dans le domaine de la promotion de la résilience des communautés, de la relance socioéconomique et de la bonne gouvernance. Une « approche de développement » régionale et stratégique pour la PEV en Afrique (qui comprend la Tunisie) a également été récemment finalisée. Le projet s'inscrit dans ce programme régional notamment au niveau des résultats suivants :

- Résultat 1 : Les institutions nationales et les communautés sont capables de prévenir et de lutter contre l'extrémisme violent
- Résultat 4 : Les discours violents et la propagande extrémiste sont contrés
- Résultat 8 : Les politiques et les programmes régionaux et nationaux tiennent compte des recherches et des analyses sur l'extrémisme violent.

Le projet s'inscrit également dans le Programme régional sur la PEV pour la région des pays arabes actuellement en cours de finalisation.

Le bureau du PNUD en Tunisie met déjà en œuvre certaines activités visant à prévenir l'extrémisme violent en Tunisie à travers le dialogue entre la société civile et la police de proximité. Le bureau de la Tunisie participe également à l'appui du développement local, qui met l'accent sur les zones vulnérables, en abordant des questions prioritaires telles que le chômage, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement, la réforme du secteur de la sécurité et la promotion de la cohésion sociale. Sur la base d'une approche de renforcement des capacités, ces initiatives ont permis l'émergence d'une expertise locale dans l'administration et la société civile. Le bureau a également bénéficié d'un appui au cours de l'année 2017 permettant d'affiner des interventions en cours et futures sur la PEV à travers une analyse de risques approfondie ainsi qu'un soutien dans la planification et le suivi de projets spécifiques à cette thématique. Cet appui s'inscrit dans le cadre d'une initiative régionale soutenue par le Hub du PNUD à Amman qui aboutira au développement d'un guide sur le suivi et l'évaluation des projets de PEV, lequel, une fois publié, pourra éventuellement être utilisé par le projet et ses partenaires.

L'intervention s'inscrit au niveau de l'Effet 1 du Plan cadre d'aide au développement du système des Nations Unies (UNDAF) et le produit 1.1. du Plan d'action du Programme de Pays du PNUD (CPAP) en Tunisie pour la période 2015-2019 qui ont été signés avec le Gouvernement tunisien en 2014. Le projet s'inscrit également au niveau du Cadre stratégique du système des Nations Unies pour le développement sur la PEV qui est actuellement en cours de finalisation.

Enfin, de tels efforts bénéficient également de la capacité du PNUD à promouvoir, de manière globale, des politiques contre l'extrémisme violent, et à en assurer la synergie avec les travaux relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier l'objectif 16 sur Paix, Justice et Institutions efficaces ainsi que les cibles correspondants 16.1 et 16.a<sup>4</sup>.

### **Approches transversales**

Dès la formulation du projet jusqu'à sa mise en œuvre, la prise en compte d'une série d'approches transversales revêt un caractère fondamental permettant de renforcer l'efficacité de la stratégie d'intervention proposée. Il s'agit des éléments suivants :

#### **Sensitivité aux conflits**

Comme déjà indiqué, le Bureau du PNUD en Tunisie a réalisé en début 2017 une analyse des risques approfondie sur ses interventions en cours et futures sur la thématique de la PEV. Le résultat de cet exercice n'a pas uniquement permis d'informer les risques directement liés à ce projet, mais aussi d'affiner les interventions pour en tenir compte. Compte tenu de la thématique abordée, cette approche continuera à être assurée par le Comité de pilotage et ce tout au long de la mise en œuvre du projet à travers un suivi

---

<sup>4</sup> 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

rapproché des risques. De même, la sensibilité aux conflits sera intégrée dans les différentes démarches de planification prévues au niveau national (tant dans le développement des priorités nationales en termes de PEV que dans l'élaboration du plan de communication) et au niveau local.

### **Genre**

Le projet tiendra compte du besoin de mieux appréhender la différenciation et l'adaptation nécessaire dans les interventions ciblant les hommes, les femmes, les garçons et les filles. Cette optique sexo-spécifique impliquera, d'une part, des efforts pour mieux connaître comment les dynamiques de l'extrémisme violent touchent les hommes et les femmes non seulement en tant qu'agents mais également en tant que victimes. D'autre part, elle visera à potentialiser le rôle des femmes et des filles en tant qu'acteurs actifs pour permettre de renforcer les actions de PEV. Pour cela, la dimension genre sera à nouveau prise en compte dans les démarches de planification, communication et recherche prévues tant au niveau national que local. De même, une participation significative des femmes sera assurée dans les différentes interventions. En outre, des appuis complémentaires seront assurés à des démarches telles que l'élaboration d'un Plan national d'action sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, actuellement en cours sous le pilotage du Ministère des affaires étrangères sera assurée.

---

### III. RESULTATS ET PARTENARIATS

#### Résultats Escomptés

Le projet comprend quatre produits répartis en deux axes et qui répondent à chacun des types de changements indiqués dans la section précédente.

Le premier axe fait référence aux interventions adoptant des approches pangouvernementales qui ont pour principal objectif de renforcer les connaissances et les capacités du Gouvernement en matière de planification, concertation, communication et sensibilisation afin d'arriver au développement et à la mise en œuvre de priorités nationales en matière de PEV.

Le deuxième axe prône l'adoption d'approches pan-sociétales qui se focalisent, d'une part, sur le développement des connaissances et des capacités de la société civile pour l'aider à mieux jouer son rôle de proposition et de suivi afin de compléter et renforcer les efforts du gouvernement en matière de PEV. D'autre part, il vise à travailler au niveau d'une région et de quelques municipalités pilotes afin d'engager des démarches concertées et contextualisées de PEV au niveau local.

#### AXE 1 : APPROCHES PANGOUVERNEMENTALES POUR LA PREVENTION DE L'EXTREMISME VIOLENT

##### ➤ **Produit 1 : Le Gouvernement définit de manière informée et concertée les priorités nationales visant à prévenir l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme**

Les actions du projet débiteront avec un appui visant à accompagner le gouvernement dans les efforts déjà en cours visant à mieux comprendre les facteurs structurels de l'extrémisme violent, à établir un diagnostic sur la situation actuelle de ces facteurs ainsi qu'à développer une définition claire et partagée sur l'extrémisme violent en Tunisie.

Ceci sera concrétisé dans la réalisation d'un état des lieux qui capitalisera sur des initiatives existantes à travers différents ministères (tel que le Ministère de l'enseignement supérieur qui récemment lancé une étude pour connaître les causes profondes de la radicalisation) et d'autres acteurs de la société civile et partenaires de développement. Une attention particulière sera prêtée à la méthodologie adoptée et aux résultats obtenus dans la recherche bibliographique sur les causes profondes de l'extrémisme violent en Tunisie, dirigée par l'EPNU et qui est actuellement en cours de finalisation.

Une fois le diagnostic réalisé et le phénomène défini, le projet se focalisera sur le renforcement des compétences et des capacités des acteurs institutionnels et de la CNLCT en vue d'entreprendre une planification stratégique et à atteindre les objectifs de PEV.

Le renforcement des capacités sera entrepris en coordination avec les initiatives menées par d'autres partenaires de développement, de manière à éviter le chevauchement, à compléter les efforts en cours et à répondre aux lacunes identifiées. Des formations et un renforcement des capacités dans les domaines thématiques liés à la PEV, tels que les intersections et les relations entre les facteurs économiques et sociaux, la sensibilité aux conflits, le genre, les jeunes et l'extrémisme violent seront organisés pour les institutions et les partenaires. Les domaines de compétences qui peuvent être pris en charge incluent, mais ne sont pas nécessairement limités à la planification stratégique, les approches de coordination, le leadership et la résolution des problèmes.

Un accent particulier sera mis sur la prise en compte des droits de l'homme dans le processus de planification en lien avec les principes évoqués dans le Plan d'Action du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Prévention de l'Extrémisme Violent. Ceci sera fait aussi bien en tant que thématique spécifique de formation que méthode de planification et ce à travers l'adoption d'une approche basée sur les droits de l'homme. Ceci pourra être fait en concertation avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) qui a déjà formé plusieurs représentants gouvernementaux sur les droits de l'homme dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Ce travail devra permettre de développer davantage les priorités nationales déjà identifiées dans la SNLCT en matière de PEV et de les opérationnaliser à travers un plan national précisant les interventions concrètes, les rôles et les responsabilités des différentes institutions gouvernementales et le budget nécessaire.

Ce plan sera accompagné d'un cadre de suivi permettant de mesurer le progrès de la mise en œuvre et l'impact des interventions identifiées. Le projet fournira l'expertise pour appuyer l'identification des indicateurs et l'établissement de lignes de base.

Tout au long du processus, le projet appuiera les efforts du gouvernement pour rassembler les différents partenaires opérant dans le domaine de la PEV en Tunisie (telles que le parlement, des instances indépendantes, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement), et ce en vue de permettre que le diagnostic, la définition des priorités et leur mise en œuvre soient faits de façon participative, transparente et concertée. Le projet fournira ainsi un appui au gouvernement pour

l'organisation d'ateliers et de réunions de coordination entre les partenaires autour de l'extrémisme violent ainsi que pour la gestion des connaissances associées à ces différentes activités à travers le développement d'outils spécifiques à ces tâches.

En termes de coordination et de soutien aux institutions (technique et de fond), ce résultat bénéficiera de la cartographie des parties prenantes en cours et des activités de l'Equipe-Pays de l'ONU, ainsi que des résultats de l'éventuelle Evaluation Intégrée de la Lutte Contre le Terrorisme (I-ACT en anglais). Cela aidera à identifier les aspects de renforcement des capacités, y compris les outils de formation, et à établir un calendrier.

Compte tenu de la complexité du phénomène, le développement des connaissances se poursuivra tout au long du projet. Un appui sera fourni pour que le gouvernement puisse collaborer avec des chercheurs et d'autres partenaires pour examiner le phénomène de l'extrémisme violent. Ceci inclura la mise en place d'une comité technique présidé par la CNLCT et composé de membres du milieu universitaire et de la société civile. Le comité sera chargé de gérer des appels à contributions destinés à des chercheurs pour présenter des soumissions sur des questions clés relatives à des problématiques, des lieux géographiques, des communautés ou des groupes sociaux spécifiques.

Ceci impliquera également l'acquisition de connaissances à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire. Dans ce cadre, un appui sera fourni au gouvernement pour effectuer des missions dans d'autres pays afin de lui permettre de connaître et de partager les expériences relatives à la PEV et de prendre part à des événements de haut niveau sur la thématique. Parmi les pays qui pourront faire l'objet de mission d'étude figurent la Suisse, où d'importants efforts préventifs, notamment au niveau cantonal, commencent à se concrétiser<sup>5</sup>, la Norvège qui dispose depuis 2014 d'un Plan d'action de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent<sup>6</sup> et le Djibouti où un Centre d'excellence régional sur la lutte contre l'extrémisme violent est actuellement en cours de mise en place.

➤ **Produit 2 : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de communication et de sensibilisation efficaces, renforçant l'appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent**

L'engagement de la société civile et du public plus large, a été reconnu comme un élément essentiel des efforts efficaces de PEV. Une bonne communication et une sensibilisation sur les différents aspects de l'extrémisme violent (politiques, recherche, etc.) encouragent la transparence et la responsabilité et renforcent la confiance du public.

Ce résultat se concentre sur le renforcement des capacités des principaux acteurs nationaux à toucher la société civile et le public de manière plus générale et à communiquer de manière efficace. Dans ce cadre, un plan de communication et de sensibilisation axé sur la PEV sera élaboré. Il s'inspirera d'une enquête de perception auprès de la population sur l'extrémisme violent qui sera lancée au deuxième trimestre de 2017. L'enquête se penchera sur des aspects tels que la perception de la menace que représentent les groupes extrémistes, la confiance publique dans les forces de sécurité, les appréciations des efforts anti-extrémistes des gouvernements, les éléments qui motivent à se joindre aux groupes extrémistes, et les stratégies en vue de renforcer les efforts anti-extrémistes

La définition des actions de communication et de sensibilisation sur la base des résultats d'enquêtes de perception a déjà montré son efficacité sur l'appui que le PNUD a fourni à des instances telles que l'Instance vérité et dignité (IVD) et l'Instance nationale de prévention de la torture. Le plan de communication devra également tenir compte des résultats des efforts de recherche prévus dans le Produit 1.

Le plan comprendra des dispositions telles que, mais pas nécessairement limitées à :

- L'amélioration de la compréhension des médias et des possibilités de présence en ligne, travail basé sur les médias sociaux, selon le cas ;
- La conception et la mise en œuvre de processus de consultation pour s'assurer que les institutions, le gouvernement et la CNLCT peuvent bénéficier des perspectives des personnes compétentes dans différentes régions du pays et des représentants communautés directement affectées par l'EV, par exemple par le biais de réunions à la mairie et d'autres formes de consultations locales ;
- Le soutien pour la collaboration et engagement actif en particulier avec les femmes et les jeunes pour la PEV pour assurer les perspectives diverses sur le problème et l'appropriation des efforts ;

---

<sup>5</sup> Voir par exemple : [https://staedteverband.ch/cmsfiles/ssn\\_report\\_prevention\\_radicalisation\\_july\\_2016.pdf](https://staedteverband.ch/cmsfiles/ssn_report_prevention_radicalisation_july_2016.pdf)

<sup>6</sup> [https://www.regjeringen.no/contentassets/6d84d5d6c6df47b38f5e2b989347fc49/action-plan-against-radicalisation-and-violent-extremism\\_2014.pdf](https://www.regjeringen.no/contentassets/6d84d5d6c6df47b38f5e2b989347fc49/action-plan-against-radicalisation-and-violent-extremism_2014.pdf)

- Les politiques et les approches pour gérer les médias traditionnels et nouveaux, à la fois pour soutenir les résultats préventifs et en réponse aux incidents d'extrémisme violent.

Lors de la dernière année du projet une nouvelle enquête sera conduite afin de mesurer l'impact des actions de sensibilisation.

## **AXE 2 : APPROCHES PAN-SOCIETALES POUR LA PREVENTION DE L'EXTREMISME VIOLENT**

### **➤ Produit 3 : La société civile développe ses capacités de proposition et de suivi permettant de renforcer les efforts nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent**

La participation de la société civile sera un élément fondamental du projet dans toutes ses dimensions. De ce fait, elle sera nécessairement associée à toutes les interventions du projet.

Le projet prévoit notamment un appui spécifique visant à soutenir la création d'une plateforme nationale de la société civile. Ceci permettra à la société civile de renforcer sa cohésion et sa force de proposition auprès du Gouvernement aussi bien durant la définition des priorités nationales pour la PEV que plus tard une fois les mesures identifiées sont mises en œuvre. Cette plateforme servirait également d'intermédiaire entre les niveaux local et national et renforcerait l'échange d'informations et l'apprentissage par les pairs renforçant ainsi les efforts prévus dans le produit 1. Cette intervention tirera parti d'initiatives telles que celle de l'Union Européenne et de la Conférence Euro-Méditerranéenne organisée par le Club de Madrid, des ateliers organisés par la DECT ou d'autres initiatives.

De même, il est prévu que le projet appuie la société civile à renforcer les efforts de sensibilisation et de communication du Gouvernement prévues dans le produit 2. Ces actions permettront par la même occasion de consulter ces populations et recueillir leurs attentes en matière de PEV permettant d'informer et de renforcer la pertinence et l'efficacité des efforts gouvernementaux. La plateforme nationale de la société civile sera chargée d'évaluer l'impact des actions de sensibilisation et de consolider les résultats des consultations.

La valeur ajoutée de la société civile dans ce type d'interventions a déjà été confirmée dans des thématiques telles que la justice transitionnelle où des plateformes associatives ont joué un rôle fondamental pour appuyer les efforts de sensibilisation de l'IVD au niveau local.

### **➤ Produit 4 : Les autorités et les communautés locales de la région de Médenine définissent et mettent en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent**

Le projet fournira un appui aux collectivités locales au niveau régional et municipal pour établir un cadre approprié permettant d'identifier et mettre en œuvre des actions multipartites efficaces à long terme, adaptées au contexte local et en alignement avec les priorités nationales pour la PEV.

Le projet appuiera les collectivités locales au niveau de la région de Médenine et particulièrement l'une des municipalités du gouvernorat à établir un cadre de concertation multi-acteurs (autorités locales, autorités déconcentrées et société civile, entre autres) ayant pour objectif de définir des activités sur le terrain contribuant à la PEV. 'autres régions et municipalités pourront être associées à l'initiative au fur et à mesure que des ressources supplémentaires seront mobilisées.

Ce travail s'appuiera sur la recherche et les consultations qui auront lieu au niveau des produits 1 et 3 permettant de comprendre les causes profondes du problème en Tunisie, mais elles devront être contextualisées dans la région et la localité ciblées à travers des recherches supplémentaires. Comme dans le cadre du Produit 1, le projet prônera l'adoption de l'approche basée sur les droits de l'homme dans la planification.

Les interventions pourront être inscrites dans un plan local spécifique à la PEV ou intégrées dans des processus plus larges de planification territoriale.

Le projet appuiera directement la mise en œuvre des interventions identifiées. Ces interventions devront aborder délibérément les causes profondes tout en favorisant, de manière holistique, la sécurité humaine, en mettant l'accent sur des thématiques telles que le dialogue et la prévention des conflits, le renforcement de la bonne gouvernance et droits de l'homme, l'engagement communautaire, l'autonomisation des jeunes et des femmes et la promotion de l'emploi. Ces interventions pourront être mises en œuvre par les collectivités locales, la société civile ou d'autres acteurs.

Le fait d'intervenir dans le gouvernorat de Médenine est justifié, entre autres, par :

- La situation sociale, économique et sécuritaire du gouvernorat de Médenine : le gouvernorat de Médenine figure à la 13ème place sur 24 dans le classement de l'indice de développement régional (IDR) établi en 2012 par le Ministère du Développement Régional et de la Planification. L'éloignement de ce gouvernorat de Tunis, sa situation sécuritaire difficile de par sa condition en tant que région frontalière ainsi que la forte présence d'activités économiques informelles dont la

contrebande ont fortement miné la confiance des populations envers les institutions étatiques. Le projet, à travers son appui au rapprochement des populations envers les institutions étatiques, pourra contribuer à reconstruire cette confiance

- La volonté du PNUD d'intégrer les actions des différents projets présents dans cette région afin de maximiser les effets pour les populations : plusieurs projets du PNUD interviennent déjà dans le gouvernorat de Médenine<sup>7</sup>. La collaboration et l'intégration entre ces projets permettra de renforcer et d'étendre les effets de ces projets. Des synergies seront notamment assurées avec les projets d'appui à la réforme du secteur de la sécurité, d'appui au développement local intégré et de soutien à la société civile.

## **Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés**

La mise en œuvre du projet s'appuiera fondamentalement sur l'appui technique et logistique qui sera fourni par l'équipe de projet, ainsi que par l'expertise du PNUD qui pourra être mobilisée au niveau régional (Hub régional à Amman et à Addis Abeba) et mondial (New York et Centre de Gouvernance d'Oslo). Des experts nationaux et internationaux ayant un background dans le domaine de la PEV d'une façon générale avec des compétences spécifiques en fonction des besoins (planification stratégique, droits de l'homme, communication, recherche, etc.) seront également mobilisés pour des activités concrètes. Le PNUD dispose d'un roster d'experts spécialisés qui pourront être mis rapidement à la disposition du projet.

De même, des acteurs locaux, notamment des associations, devront être identifiées pour la mise en œuvre des activités de PEV identifiées dans le cadre des plans élaborés au niveau local.

## **Partenariats**

Divers membres du système des Nations Unies mènent des travaux en relation avec la PEV. Les agences des Nations Unies, particulièrement actives dans ce domaine, sont le HCDH, l'UNICEF, l'UNESCO, l'ONU Femmes et l'ONU DC. Certaines agences peuvent fournir un appui direct aux institutions sous forme de renforcement de capacités ou de conseils stratégiques dans des domaines spécifiques. La collaboration avec les agences des Nations Unies sera recherchée afin de maximiser les avantages pour les parties prenantes du projet. Dans ce contexte, le projet vise à renforcer le cadre de l'EPNU pour prévenir l'extrémisme violent, qui est en cours de développement, en favorisant les synergies et en s'appuyant sur les avantages comparatifs. De plus, en collaboration avec l'UNCT et le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies, le PNUD Tunisie poursuivra sa collaboration avec les entités mondiales des Nations Unies (CTITF, UNCCT, DECT) pour aider la Tunisie dans ce domaine.

En outre, le projet comprend des mécanismes solides pour établir des partenariats entre les autorités centrales et locales, la société civile et les institutions de recherche. Cela sera incorporé dans la stratégie de communication et de sensibilisation qui sera élaborée, ainsi que dans les mécanismes des activités du produit 2. Cela comprendra des efforts pour faire en sorte que les voix des femmes et des jeunes, au niveau local, soient prises en considération.

La collaboration entre le bureau du PNUD en Tunisie et les structures régionales du PNUD offrira un accès optimal à une plate-forme dynamique d'appui technique pour l'élaboration de politiques et pour les aspects programmatiques et opérationnels, tout en facilitant les points d'entrée aux initiatives régionales (Afrique et Etats arabes) et mondiales du PNUD sur la PEV.

De même, le projet s'inscrit dans le Programme RESPECT (Redevabilité, sécurité et prévention de l'extrémisme violent pour les citoyennes et citoyens tunisiens) de la Direction développement et coopération (DDC) du Gouvernement fédéral suisse. Ce programme vise à ce que d'ici 2026, les instruments de surveillance et de redevabilité du secteur de sécurité soient en place, le cadre légal soit applicable, en ligne avec la Constitution et respectueux des droits de l'homme, les principes de l'exercice démocratique des forces de sécurité soient progressivement appliqués, et les politiques publiques sectorielles déploient des effets mesurables de prévention de l'extrémisme violent. Le fait de participer à ce programme permettra au projet de renforcer les synergies avec d'autres projets y appartenant, notamment avec le DCAF et les actions prévues en matière de renforcement de redevabilité des forces de sécurité intérieures en Tunisie.

## **Risques et hypothèses**

Le projet pourrait être confronté aux risques suivants :

- Sécurité du personnel et des bénéficiaires du projet
- Sentiment de stigmatisation des zones d'intervention ciblées
- Confusion entre les activités préventives et celles liées à la lutte contre le terrorisme
- Manque de volonté des acteurs pour avoir une réponse coordonnée au phénomène
- Manque de capacités nationales pour mettre en œuvre le projet

---

<sup>7</sup> Projet de réforme du secteur de la sécurité, projet TAMKEEN de renforcement de la cohésion sociale, projet de soutien au développement local intégré, projet de soutien à l'entrepreneuriat et projet d'accès aux droits.

- Manque d'expertise technique adéquate au niveau international et national

Une description plus détaillée des risques ainsi que des mesures d'atténuation nécessaires est en annexe.

### **Implication des parties prenantes**

Le projet a comme principal groupe cible la CNLCT en tant qu'entité gouvernementale avec un mandat clair en termes de PEV et avec qui le projet a été conçu.

A travers la commission le projet ciblera également l'engagement d'autres ministères dans le cadre notamment des actions prévues dans les produits 1, 2 et 3. Le fait que la Commission soit composée par 14 autres ministères devra faciliter leur engagement.

Pour ce qui est de la société civile, le PNUD a déjà eu l'occasion de collaborer avec les initiatives menées par l'Union Européenne et la Conférence Euro-Méditerranéenne organisée par le Club de Madrid, visant à établir une plateforme de concertation dans l'esprit de ce qui est préconisé dans le Produit 4 du projet.

Enfin, pour ce qui est des collectivités locales, le projet ciblera priorisera la région de Médenine et une municipalité de ce gouvernorat dans laquelle le PNUD intervient déjà afin de faciliter l'engagement des autorités locales et faciliter la synergie avec d'autres projets. Une consultation sera menée dès le lancement du projet pour définir la zone d'intervention.

### **Coopération Sud-Sud et Triangulaire**

L'un des objectifs du projet sera d'encourager la mise en réseau et le partage des expériences sur la PEV, en particulier entre les pays de la région arabe et du continent africain, en utilisant le travail dans lequel participe le PNUD dans d'autres pays et les connaissances qui sont générées au niveau des différentes unités de l'organisation (Hubs régionaux à Amman et à Addis-Abeba, Centre de Gouvernance et d'Oslo). Les deux programmes régionaux du PNUD en matière de PEV au niveau du continent africain et de la région des pays arabes constitueront des plateformes fondamentales aussi bien en termes d'expertise technique (à travers par exemple le Centre d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent qui sera bientôt mis en place au Djibouti), que de partage de connaissances avec les pays de ces deux régions.

### **Connaissances**

S'agissant d'un projet innovateur et pionnier, la gestion des connaissances sera un élément fondamental à prendre en compte dans la mise en œuvre. De ce fait, pour informer les politiques nationales et les efforts du pays en PEV, le projet fera le bilan, conjointement avec les parties au projet, des bonnes pratiques et informera les parties prenantes concernées des progrès réalisés. Cela se fera par l'analyse, les rapports et leur diffusion dans toute la région, par les décideurs et les praticiens.

De même, au niveau national, le projet jouera un rôle de fédérateur afin d'aider le gouvernement à capitaliser sur les connaissances produites par les multiples interventions d'autres acteurs (institutionnels, société civile ou partenaires de développement).

Dans cette même optique, le projet fera également l'objet de deux évaluations (à mi-parcours et finale), permettant de capitaliser davantage sur les leçons apprises lors de la mise en œuvre.

### **Durabilité et mise en échelle**

Afin de garantir la durabilité des actions, le projet se basera sur les deux principes suivants :

1. **Appropriation et leadership national** : Le rôle que jouera la CNLCT dans le projet est clé dans ce sens. Le projet veillera à renforcer ce rôle et à s'assurer que les priorités qui seront définies pour la PEV soient perçues comme un engagement national et non pas comme un produit du projet. Ceci s'applique également aux efforts qui seront menés au niveau local où l'appropriation reviendra aux collectivités locales.
2. **Capitaliser sur des initiatives existantes et coordonner avec** : S'agissant d'une thématique sur laquelle interviennent une multitude d'acteurs, la coordination et la concertation revêtira une importance particulière permettant, entre autres, d'assurer la poursuite de certaines initiatives, notamment celles à caractère non institutionnel, dont la durabilité est plus à risque.

Pour ce qui est de la mise en échelle, les efforts menés en termes de gestion des connaissances devront permettre au projet d'arriver à une modélisation de l'expérience permettant, d'une part, de répliquer les actions menées au niveau local, dans d'autres régions et municipalités du pays et, d'autre part, à s'informer d'expériences similaires dans d'autres pays du continent africain et de la région des pays arabes.

---

## **IV. GESTION DU PROJET**

### ***Efficacité et économie de coûts***

Le projet a été structuré d'une façon à pouvoir exploiter au maximum les possibilités de synergies avec d'autres projets du PNUD ainsi qu'avec les partenaires de développement et les autres agences du Système des Nations Unies. Ceci se reflète dans l'Axe 1, où l'appui institutionnel au gouvernement se fera en concertation et complémentarité avec les actions que des acteurs, tels que « Hedayah », sont en train de fournir en termes de planification stratégique, ou les formations spécifiques que d'autres agences, telles que le HCDH ou CTITF, sont en train d'assurer sur les droits de l'homme, la protection des victimes et des témoins ou d'autres thématiques en relation avec la PEV.

De même, dans le cadre de l'Axe 2, le projet visera à s'appuyer sur des plateformes de la société civile existantes ou en cours de constitution, comme celle appuyé par l'UE et le Club de Madrid.

Au niveau local, le choix de Médenine comme région pilote facilitera la mise en œuvre des interventions de PEV aux niveaux régional et municipal à travers d'autres projets du PNUD qui opèrent déjà dans cette région.

Enfin, en s'inscrivant dans deux Programmes régionaux du PNUD sur la PEV, le projet pourra bénéficier d'un appui technique et financier supplémentaire permettant, entre autres, de renforcer le partage et l'échange des connaissances avec d'autres pays et organisations.

### ***Gestion du projet***

Le projet sera mis en œuvre principalement à Tunis pour les actions prévues dans les produits 1, 2 et 3. De ce fait, l'équipe de projet sera basée à Tunis.

Pour les actions prévues dans le Produit 4 qui auront lieu dans la région de Médenine et dans une localité du gouvernorat, il y aura une présence permanente du projet à travers un coordonnateur régional et un assistant administratif recrutés par le PNUD et dont les coûts seront partagés avec d'autres projets intervenant dans la région.

Les actions prévues dans le Produit 3 avec la société civile, compteront sur l'appui technique de l'équipe du Projet Tamkeen de Renforcement de la cohésion sociale et promotion de la citoyenneté qui, depuis 2012, travaillent dans le renforcement de la société civile tunisienne. Cet appui couvrira entre autres la gestion des différents appels à propositions pour des associations que le projet lancera dans le cadre des Produits 3 et 4, ainsi que sur d'autres volets tels que la recherche et l'appui à la mise en place d'une plateforme de la société civile sur la PEV.

Pour la PEV au niveau régional et local, des interventions concrètes pourront être mises en œuvre par d'autres projets du PNUD et seront coordonnées par le projet.

Le projet comptera également sur l'appui technique du Conseiller politique du Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies (PDA – Peace and Development Advisor) qui, en plus de fournir des conseils sur la thématique, fournira un appui dans la coordination des interventions avec d'autres entités des Nations Unies.

Enfin, le projet comptera sur l'appui administratif et programmatique du bureau de pays du PNUD en Tunisie qui sera couvert à travers des coûts programmatiques directs autour de 6% du budget annuel du projet.

## V. CADRE DE RESULTATS

**Effet visé dans l'UNDAF 2015-2019:** Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre (Effet 1 de l'Axe Gouvernance démocratique)

**Indicateurs de résultats énoncés dans le CPAP 2015-2019 :** Non applicable

**Produits applicables du plan stratégique du PNUD : Produit 5.5.** Cadres politiques et mécanismes institutionnels fonctionnant aux niveaux national et régional en vue de la gestion pacifique des conflits et tensions nouveaux ou récurrents

**Intitulé et numéro ATLAS du projet :** Prévenir l'extrémisme violent en Tunisie à travers des approches de développement basées sur les droits de l'homme (00099940)

PRODUITS ESCOMPTEES	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNEES	SITUATION DE REFERENCE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)				METHODES DE RECUEIL DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	2017	2018	2019	2020 FINAL	
<b>Produit 1 :</b> Le Gouvernement définit de manière informée et concertée les priorités nationales visant à prévenir l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme <sup>8</sup>	1.1 <i>Un plan d'action de PEV qui reflète la compréhension partagée sur la PEV est disponible et diffusé</i>	CNLCT	SNLCT disponible. Pas de plan d'action PEV	2016	Draft de plan d'action disponible	Plan d'action approuvé et diffusé			
	1.2 <i>Un dispositif de suivi multi-acteurs de la mise en œuvre du Plan d'action mis en place</i>	CNLCT	Absence de dispositifs de suivi spécifiques à la PEV	2016	Draft du cadre de suivi disponible et parties prenantes au dispositif identifiées. Une première réunion organisée	Cadre de suivi finalisé. Au moins 2 réunions de suivi organisées avec la participation de représentants de la société civile et de l'ARP	Cadre de suivi finalisé. Au moins 2 réunions de suivi organisées avec la participation de représentants de la société civile et de l'ARP	Cadre de suivi finalisé. Au moins 2 réunions de suivi organisées avec la participation de représentants de la société civile et de l'ARP	
	1.3. <i>Nombre d'études de recherche de qualité produits</i>	CNLCT	A établir	2016	Méthodologie de recherche développée	5 nouvelles études développées	5 nouvelles études développées	5 nouvelles études développées (15 en total)	
<b>Produit 2 :</b> Le Gouvernement développe et met en œuvre des	2.1 <i>Degré de mise en œuvre du plan de communication pour la PEV</i>	CNLCT	Plan pas encore disponible	2016	Draft de plan de communication disponible	Plan de communication finalisé. 20% des actions prévues mises en œuvre.	50% des actions prévues mises en œuvre	80% des actions prévues mises en œuvre	

<sup>8</sup> Contribue aux résultats suivants du Programme régional PEV du PNUD en Afrique :

- Résultat 1 : Les institutions nationales et les communautés sont capables de prévenir et de lutter contre l'extrémisme violent
- Résultat 8 : Les politiques et les programmes régionaux et nationaux tiennent compte des recherches et des analyses sur l'extrémisme violent.

actions de communication et de sensibilisation efficaces, renforçant l'appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent <sup>9</sup>	2.2 % des personnes connaissant les efforts du gouvernement en matière de PEV (désagrégé par le genre, âge, zone etc)	CNLCT	Information pas disponible	2016	Ligne de base établie			Augmentation de 20% par rapport à la ligne de base	Enquête de perception
<b>Produit 3</b> : La société civile développe ses capacités de proposition et de suivi permettant de renforcer les efforts nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent	3.1 Plateforme nationale de la société civile sur la PEV opérationnelle	PNUD	Des initiatives dans ce sens existent (UE, Club de Madrid)	2016	Subvention accordée	Plateforme mise en place, avec au moins 2 réunions par an et représentée dans le dispositif de suivi gouvernemental	Plateforme organisée au moins 2 réunions par an et représentée dans le dispositif de suivi gouvernemental	Plateforme dispose d'un plan de durabilité pour rester opérationnelle après le projet.	
	3.2 Nombre de personnes sensibilisées et consultées sur la PEV à travers les actions de la société civile (désagrégé par sexe, âge, zone etc)	PNUD	0	2016	Appel à projets lancé	2 000 personnes sensibilisées et consultées	5 000 personnes sensibilisées et consultées	10 000 personnes sensibilisées et consultées	
<b>Produit 4</b> : Les autorités et les communautés locales de la région de Médenine définissent et mettent en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent	4.1 Nombre de régions et de municipalités disposant d'un plan d'action spécifique à ou intégrant la PEV	PNUD	Plans pas encore disponibles dans les territoires cible	2016		La région de Médenine et une municipalité du gouvernorat	2 municipalités additionnelles du gouvernorat		
	4.2. Degré de mise en œuvre des plans territoriaux s'adressant directement aux causes de l'EV identifiées dans les diagnostics locaux	PNUD	0% dans les territoires cible	2016		10%	30%	50%	

<sup>9</sup> Contribue au Résultat 4 du Programme régional PEV du PNUD en Afrique : Les discours violents et la propagande extrémiste sont contrés

## VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux règles et procédures du PNUD, le projet sera suivi à travers les plans de suivi et d'évaluation suivants :

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Actions prévues
<b>Suivre les progrès vers les résultats</b>	Les données relatives à l'avancement des indicateurs de produit seront recueillies en vue de les analyser et les évaluer par rapport à l'atteinte des résultats mentionnés dans le Cadre de Résultats (CR).	Par trimestre, ou selon la fréquence indiquée pour chaque indicateur dans le CR	Si un retard est enregistré au niveau de certains indicateurs, le sujet sera abordé et traité par l'équipe de gestion du projet pour prendre les mesures nécessaires.
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend des mesures de surveillance et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes environnementales et sociales du PNUD. Les vérifications seront effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer le risque financier.	Par trimestre	Les risques sont identifiés par l'équipe de gestion du projet et des mesures sont prises pour gérer le risque. Le journal de risque est activement maintenu pour assurer le suivi des risques et prendre les actions adéquates.
<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront capturées régulièrement, ainsi que celles provenant d'autres projets et partenaires et intégrées de nouveau dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont capturées par l'équipe du projet et utilisées pour améliorer les décisions de gestion.
<b>Assurance Qualité annuel du Projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet pour améliorer les décisions de gestion.	Une fois par an	Les points de forces et de faiblesses seront examinés et utilisés pour la performance du projet.
<b>Revoir et prendre des mesures correctives</b>	Révision interne des données de toutes les actions de suivi pour faciliter la prise de décision.	Au moins une fois par an	La performance de données, les risques, les enseignements et la qualité seront discutés par l'équipe de gestion du projet et utilisés pour effectuer des corrections nécessaires.
<b>Rapports du projet</b>	Un rapport d'avancement des activités sera préparé et présenté au comité de pilotage et aux principales parties prenantes, montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau de chaque output. Le rapport comprend des évaluations qualitatives capables de mettre en exergue l'avancement et la réalisation des principaux produits, à partir de critères de qualité et de méthodes à développer.	Trimestriellement, annuellement et à la fin du projet (rapport final)	

<b>Revue du Projet (Comité de pilotage)</b>	Un Comité de pilotage (CP) pour le projet sera mis en place et sera composé de partenaires gouvernementaux et les bailleurs des fonds (Ambassade de Suisse), le PNUD et le Ministère des Affaires Etrangères approuvera les plans de travail et le budget annuels, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis. Le CP doit se réunir à la fin du projet pour saisir les leçons apprises et discuter des possibilités de mise à l'échelle.	Semestriel	Les problèmes de qualité ou tout retard observé au niveau de réalisations de résultats devraient être discutés au sein du CP et les mesures correctives nécessaires et adéquates sont prises
---	---	------------	--

### Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Produit associé du Plan Stratégique du PNUD	Effet UNDAF/CPAP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes	Coût et source du financement
Evaluation à mi-parcours	Produit 5.5	Effet 1	28/02/2019	Ambassade de Suisse	10 000 USD (Fonds suisses)
Evaluation finale	Produit 5.5	Effet 1	31/08/2020	Ambassade de Suisse	20 000 USD (Fonds suisses)

## VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an (USD)				PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET (USD)		
		2017	2018	2019	2020		Source de financement	Description du budget	Montant
<p><b>Produit 1</b> : Le Gouvernement définit de manière informée, précise et concertée les priorités nationales visant à prévenir l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme</p> <p><i>Marqueur genre : GEN1</i></p>	1.1. Elaborer une étude de référence sur l'extrémisme violent en Tunisie	35 000	15 000			PNUD	PNUD	Consultant international	25 000
							PNUD	Consultant national	10 000
							Suisse	Ateliers	10 000
							Suisse	Publications	5 000
	1.2 Appuyer la planification stratégique pour définir les priorités nationales en PEV et suivre leur mise en œuvre	40 000	60 000	40 000	20 000	PNUD	PNUD	Consultant international	20 000
							PNUD	Consultant national	10 000
							Suisse	Consultant international	20 000
							Suisse	Consultant national	40 000
							Suisse	Prestataire	20 000
							Suisse	Ateliers	40 000
							Suisse	Publications	10 000
	1.3 Appuyer la coordination des interventions en PEV des parties prenantes au niveau national	20 000	20 000	10 000	10 000	PNUD	PNUD	Consultant national	5 000
							Suisse	Consultant national	30 000
							Suisse	Prestataire	10 000
							Suisse	Ateliers	15 000
	1.4. Appuyer la réalisation d'activités de recherche	20 000	115 000	115 000	115 000	PNUD	PNUD	Consultant international	15 000
PNUD							Ateliers	5 000	
Suisse							Consultant international	55 000	
Suisse							Subventions (grants)	160 000	
Suisse							Ateliers	20 000	
<i>A mobiliser</i>							<i>Subventions</i>	<i>90 000</i>	
<i>A mobiliser</i>							<i>Ateliers</i>	<i>20 000</i>	

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an (USD)				PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET (USD)			
		2017	2018	2019	2020		Source de financement	Description du budget	Montant	
	1.5. Faciliter le partage de connaissances à l'international	30 000	20 000	20 000	50 000	PNUD	PNUD	Voyage	20 000	
							Suisse	Voyage	50 000	
							Suisse	Ateliers	50 000	
	<b>Sous-total Produit 1</b>								<b>755 000</b>	
<b>Produit 2</b> : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de communication et de sensibilisation efficaces, renforçant l'appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent  <i>Marqueur genre : GEN1</i>	2.1 Conduire une enquête de perception sur l'extrémisme violent en Tunisie	35 000			35 000	PNUD	PNUD	Consultant national	5 000	
							PNUD	Prestataire	30 000	
							Suisse	Consultant national	5 000	
							Suisse	Prestataire	30 000	
	2.2 Elaborer un plan de communication	10 000	30 000			PNUD	Suisse	Consultant international	10 000	
							Suisse	Consultant national	20 000	
							Suisse	Ateliers	10 000	
	<b>Sous-total Produit 2</b>								<b>110 000</b>	
	<b>Produit 3</b> : La société civile développe ses capacités de proposition et de suivi permettant de renforcer les efforts nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent  <i>Marqueur genre : GEN1</i>	3.2 Appuyer la mise en place d'une plateforme nationale de la société civile sur la PEV	10 000	30 000	40 000	20 000	PNUD	PNUD	Consultant national	10 000
								Suisse	Subvention	75 000
Suisse								Ateliers	15 000	
3.2 Appuyer la réalisation d'actions de sensibilisation par la société civile			80 000	50 000	40 000	PNUD	Suisse	Consultant national	10 000	
							Suisse	Subventions	90 000	
							Suisse	Ateliers	10 000	
							<i>A mobiliser</i>	<i>Subventions</i>	<i>60 000</i>	
<b>Sous-total Produit 3</b>								<b>270 000</b>		
<b>Produit 4</b> : Les autorités et les communautés locales de la région de Médenine définissent et mettent en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent		4.1 Réaliser des diagnostics locaux sur l'extrémisme violent dans les territoires ciblés (région de Médenine et municipalité(s) pilote(s))		45 000	30 000		PNUD	Suisse	Consultant international	10 000
								Suisse	Consultant national	20 000
	Suisse							Ateliers	15 000	
	<i>A mobiliser</i>							<i>Consultant national</i>	<i>20 000</i>	
	<i>A mobiliser</i>							<i>Ateliers</i>	<i>10 000</i>	
	4.2 Appuyer l'élaboration des plans sur la PEV dans les territoires ciblés (région de Médenine)		57 500	40 000		PNUD	Suisse	Consultant international	10 000	

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an (USD)				PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET (USD)			
		2017	2018	2019	2020		Source de financement	Description du budget	Montant	
<i>Marqueur genre : GEN1</i>	et municipalité(s) pilote(s)) et à la mobilisation des partenaires						Suisse	Consultant national	20 000	
							Suisse	Ateliers	17 500	
							Suisse	Publications	10 000	
							<i>A mobiliser</i>	<i>Consultant national</i>	<i>10 000</i>	
							<i>A mobiliser</i>	<i>Ateliers</i>	<i>20 000</i>	
							<i>A mobiliser</i>	<i>Publications</i>	<i>10 000</i>	
	4.3 Appuyer la réalisation d'actions prévues dans les plans locaux sur la PEV			70 000	180 000	170 000	PNUD	Suisse	Subventions	180 000
								Suisse	Ateliers	30 000
								<i>A mobiliser</i>	<i>Subventions</i>	<i>180 000</i>
								<i>A mobiliser</i>	<i>Ateliers</i>	<i>30 000</i>
<b>Sous-total Produit 4</b>								<b>592 500</b>		
<b>Gestion et suivi du projet</b>	<b>Equipe de projet</b> - Gestionnaire du projet (P2) - Expert national en PEV - Coordonnateur Médenine (25% salaire) - Expert en société civile et cohésion sociale Tamkeen (50% du salaire) - Grants officer Tamkeen (50% du salaire) - Assistant administratif et financier Tunis - Assistant administratif Médenine (25% salaire) - Chauffeur Tunis - Chauffeur Médenine (25% salaire) - Equipement (y compris véhicule) et frais divers (loyer)	80 000	180 000	180 000	90 000	PNUD	PNUD	Equipement	15 000	
							Suisse	Salaires	220 000	
							Suisse	Equipement	30 000	
							<i>A mobiliser</i>	<i>Salaires</i>	<i>230 000</i>	
							<i>A mobiliser</i>	<i>Equipement</i>	<i>35 000</i>	
	<b>Appui technique et opérationnel</b> - Conseiller politique P4 (20% salaire) - Chargé de programme P3 (20% salaire) - Appui programmes régionaux du PNUD Afrique et Région Arabe - Coûts opérationnels directs	30 000	105 000	105 000	40 000		PNUD	Salaires	20 000	
							PNUD	DPC	10 000	
							Suisse	Salaires	80 000	
							Suisse	DPC	80 000	
							<i>A mobiliser</i>	<i>Salaires</i>	<i>50 000</i>	
					<i>A mobiliser</i>	<i>DPC</i>	<i>40 000</i>			
<b>Evaluation</b>	Evaluation à mi-parcours		10 000		20 000		Suisse	Consultant international	20 000	

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an (USD)				PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET (USD)		
		2017	2018	2019	2020		Source de financement	Description du budget	Montant
	Evaluation finale							Consultant national	7 000
								Ateliers	3 000
<b>General Management Support (8%)</b>							Suisse		125 000
<b>TOTAL</b>									<b>2 692 500</b>

## VIII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

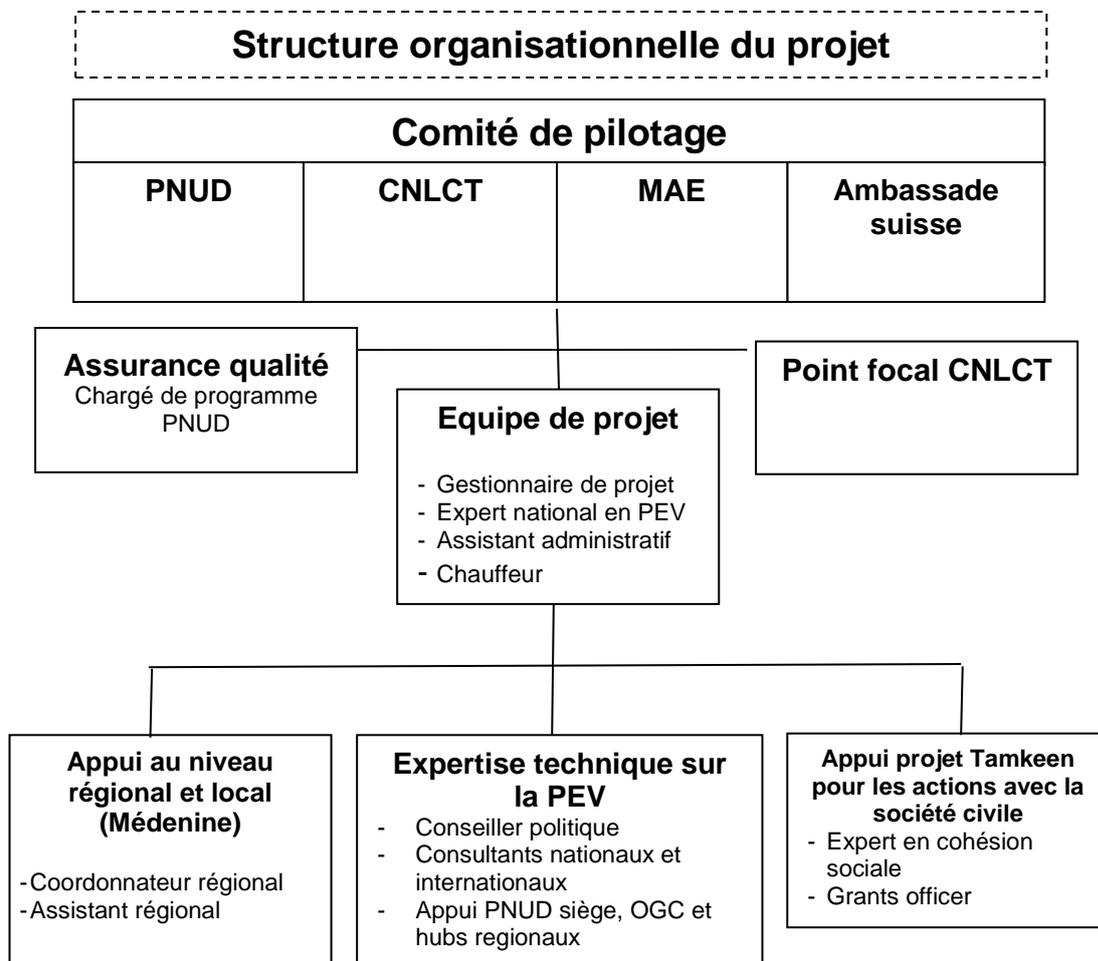
Le projet sera réalisé selon la modalité de mise en œuvre directe du PNUD (DIM).

Un **Comité de pilotage du projet** (CP) sera mis en place dès le démarrage. En tant qu'organe décisionnel du projet, le Comité de pilotage approuvera les plans de travail et le budget, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis.

Le CP sera co-présidé par le Président de la CNLCT et le Représentant résident du PNUD en Tunisie. Il sera composé de représentants de la CNLCT, du Ministère des affaires étrangères, des bailleurs des fonds du projet (Ambassade de Suisse) et du PNUD. D'autres acteurs peuvent être invités aux réunions du Comité de pilotage si cela s'avère nécessaire.

Aux fins de la mise en œuvre au quotidien du plan de travail, de la gestion du budget du projet, ainsi que de la planification et de la programmation générales des activités, le CP délèguera cette responsabilité à un(e) chargé(e) de programme du PNUD qui sera responsable de l'assurance de la qualité du projet en étroite concertation avec les membres du Comité de pilotage.

Le CP se réunira au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires pourront être organisées en fonction des besoins.



La **gestion opérationnelle au titre de l'exécution des activités** du projet commun sera assurée par une équipe composée de :

- a. un(e) Gestionnaire de projet international (P2), qui agira en tant que responsable du projet ;
- b. un(e) Expert(e) national(e) en Prévention de l'extrémisme violent
- c. un(e) Assistant(e) administratif(ve) et financier(e)
- d. un(e) Chauffeur

La CNLCT sera directement impliquée dans la planification et la mise en œuvre des activités à travers un **point focal** qui sera désigné à cet effet. Pour ce faire, des réunions hebdomadaires auront lieu entre l'équipe de projet et le point focal.

L'équipe du projet sera appuyée sur le plan technique par le Conseiller politique du bureau du Coordonnateur résident à Tunis (P4), des experts sur la thématique au niveau du siège et des bureaux régionaux du PNUD à Amman et à Addis Abbeba et par des consultants nationaux et internationaux à court terme.

De même, un appui spécifique aux actions du Produit 3 sera fourni par l'équipe du projet du PNUD Tamkeen- Renforcement de la cohésion sociale et de promotion de la citoyenneté à travers la mise à disposition d'une expertise en cohésion sociale et société civile et d'un officier de subventions (grant officer).

Enfin, les actions prévues dans la région de Médenine seront appuyées par un coordonnateur et un assistant qui seront localisés dans la ville de Médenine et dont la prise en charge sera partagée avec d'autres projets du PNUD agissant dans ce gouvernorat.

---

## IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement tunisien et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

---

## X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]<sup>10</sup> [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]<sup>11</sup> ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list). Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

---

<sup>10</sup> À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

<sup>11</sup> À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
  - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [*ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet*], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
    - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
    - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
  - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
  - c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
  - d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
  - e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
  - f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.
  - g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du

Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*N.B.*: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

---

## XI. ANNEXES

1. **Project Quality Assurance Report**
2. **Social and Environmental Screening Template** [\[English\]](#)[\[French\]](#)[\[Spanish\]](#), including additional Social and Environmental Assessments or Management Plans as relevant.  
*(NOTE: The SES Screening is not required for projects in which UNDP is Administrative Agent only and/or projects comprised solely of reports, coordination of events, trainings, workshops, meetings, conferences, preparation of communication materials, strengthening capacities of partners to participate in international negotiations and conferences, partnership coordination and management of networks, or global/regional projects with no country level activities).*
3. **Risk Analysis.** Use the standard [Risk Log template](#). Please refer to the [Deliverable Description of the Risk Log](#) for instructions
4. **Project Board Terms of Reference and TORs of key management positions**